

ᐅᐅᐅᐅᐅ



ᐅᐅᐅᐅᐅ

Nombre de membres en exercice : 86
 Nombre de membres présents : 48
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 10
 Nombre de membres excusés : 11
 Nombre de membres absents : 17

Date de convocation :
22 Février 2019

Visa du contrôle de légalité du :
 - 5 MAR. 2019

Affichée le :
 - 5 MAR. 2019

7 - Finances Locales
7.5 - Subventions

Objet : Demande de subventions au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
 COMMUNAUTE DE COMMUNES
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Extrait du Registre des Décision et Délibérations

Conseil Communautaire
 ᐅᐅᐅᐅᐅᐅᐅ

Séance du **Jeuᐅi 28 Février 2019 à 20 h 30**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau », dûment convoqué par courrier en date du vingt-deux février deux mille dix-neuf par M. Marc ANDREU SABATER, Président, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Vire Normandie, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER.

M. Régis DELIQUAIRE a été nommé Secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
Monsieur Xavier ANCKAERT			X : Mme Valérie DESQUESNE		
Madame Nathalie BOUILLARD			X : Mme Catherine CAILLY		
Madame Catherine CAILLY	x				
Monsieur Pascal DALIGAULT			X : M. Jean ELISABETH		
Madame Valérie DESQUESNE	x				
Monsieur Jean ELISABETH	x				
Madame Najat LEMERAY	x				
Monsieur Pascal VASTHIER					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
LA VILLETTE					
Monsieur Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Madame Christiane PORTIER	x				
PONTECOULANT					
Monsieur Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
Monsieur Jean-Pierre BINET					x
TERRES-DE-DRUANCE					
Monsieur David MADELAINE					x
Monsieur Yves LECHAPTOIS	x				
Monsieur Jean TURMEL	x				
BEAUMESNIL					
Monsieur Gilles PORQUET	x				
CAMPAGNOLLES					
Madame Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
Monsieur Blaise MICARD				x	
LE MESNIL-ROBERT					
Monsieur Jean-Paul MASSUS		x : représenté par M. Jean-Claude RUAULT			
NOUES-DE-SIENNE					
Monsieur Hervé BAZIN	x				
Monsieur Hervé DUPARD					x
Madame Reine EUDE			X : M. Jean-Pierre NOURRY		
Monsieur Joseph FAINS					x
Monsieur Roger LANGLOIS	x				
Monsieur Patrick MADELEINE	x				
Monsieur Serge MAUDUIT	x				
Monsieur Jean-Pierre NOURRY	x				
Monsieur Georges RAVENEL				x	
Madame Marie-Josèphe VIARD			X : M. Patrick MADELEINE		
PONT-BELLANGER					
Monsieur Christian MARIETTE					x
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
Monsieur Jean-Claude TROCHON		x : représenté par Mme Josiane LETELLIER			
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Madame Catherine GARNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Madame Nicole BEHUE	x				
Monsieur Alain DECLOMESNIL					x
Monsieur Régis DELIQUAIRE	x				
Madame Nathalie DESMAISONS				X : Mme Julie DUBOURGET	
Madame Julie DUBOURGET	x				
Monsieur Didier DUCHEMIN				X : M. Régis DELIQUAIRE	
Monsieur Claude EUDELIN					x
Monsieur Gérard FEUILLET	x				
Monsieur Marc GUILLAUMIN	x				
Monsieur Francis HERMON	x				
Madame Sonja JAMBIN					x
Monsieur Jean-Marc LAFOSSE	x				
Monsieur Edward LAIGNEL					x
Monsieur André LEBIS	x				
Madame Bérengère LÉBOUCHER					x
Madame Colette LESOUËF					x
Monsieur Claude MAIZERAY					x
Madame Natacha MASSIEU					x
Monsieur Michel MOISSERON	x				
Madame Monique PIGNE	x				
VALDALLIERE					
Madame Sarah ANNE	x				
Madame Rolande BLIN	x				
Monsieur Frédéric BROGNIART					x
Madame Caroline CHANU	x				
Monsieur Herve CHANU	x				
Monsieur Gilles FAUCON	x				
Madame Josette GAUTREAU					x
Monsieur Rémi LABROUSSE	x				
Madame Anita LAIR					x
Monsieur Gilbert LOUIS	x				
Monsieur Patrick POUPION	x				
Madame Cécile QUESNEE-COUPPEY					x
Monsieur Michel ROCA					x
Madame Anne ROHEE					x

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
Monsieur MARC ANDREU SABATER	x				
Madame Claudine ARRIVE					x
Monsieur Roland BERAS					x
Madame Annie BIHEL	x				
Monsieur Fernand CHENEL	x				
Madame Marie-Ange CORDIER			X : Mme Annie BIHEL		
Monsieur Serge COUASNON	x				
Madame Nicole DESMOTTES	x				
Madame Roselyne DUBOURGUAIS				x	
Monsieur Pierre-Henri GALLIER	x				
Madame Nadine LETELLIER				x	
Madame Catherine MADELAINE			X : M. Régis PICOT		
Monsieur Gilles MALOISEL	x				
Monsieur Gérard MARY	x				
Monsieur Rémy MAUBANT	x				
Madame Marie-Odile MOREL				x	
Monsieur Régis PICOT	x				
Monsieur Gaëtan PREVERT	x				
Madame Isabelle SEGUIN					x
Monsieur Guy VELANY			X : M. Pierre-Henri GALLIER		
TOTAL	46	2	10	11	17
Nombre de Membres en exercice			86		
Nombre de conseillers présents			48		
Quorum			44		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			58		

Mme Valérie DESQUESNE donne lecture du rapport suivant :

« Chers collègues,

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux vise à subventionner des programmes d'investissements communaux et intercommunaux destinés à se concrétiser dans l'année.

L'arrêté préfectoral du 30 novembre 2018 détermine les catégories d'opérations susceptibles de recevoir une subvention spécifique au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'exercice 2019.

A ce titre, les opérations d'aménagement de zones économiques ainsi que les travaux de voirie sur zones sont éligibles à la DETR exercice 2019 et peuvent bénéficier d'une subvention représentant 30 à 40 % de leur coût.

Trois opérations à réaliser cette année seraient éligibles à la DETR exercice 2019 :

① **Travaux sur voiries communautaires économiques**

La voirie du PAE les Neuwillières sur Vire Normandie date de 2003. Les 1 400 m de voies sont fortement sollicités par plus de 300 poids lourds /jour et présentent des signes d'usures avancées qui nécessitent une réfection de toute sa structure.

Parallèlement, dans le cadre du développement du Parc d'Activités Economiques Maximilien Vox sur Condé en Normandie, il est nécessaire de réaliser l'amorce d'une nouvelle voirie permettant de desservir les extensions de la SAS Districo et, à terme, les terrains restant à commercialiser plus au sud.

Les travaux sur voiries communautaires économiques, estimés respectivement à 352 210,68 € HT (PAE les Neuwillières) et 32 975 € HT (PAE Maximilien Vox), sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2019 d'un montant de **154 074,27 € HT**.

② **Construction d'un atelier-relais sur la commune de Noues de Sienne**

En vue de répondre aux besoins en immobilier d'entreprise au bénéfice des PME locales du pôle de proximité de Noues de Sienne, l'Intercom de la Vire au Noireau souhaite réaliser, sur la commune déléguée de Saint-Sever, dans le prolongement de l'atelier-relais existant et loué, un 2nd atelier-relais de 400 m².

Le coût de cette opération, estimé à 340 944 €, est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la DETR 2019 d'un montant de **102 283,20 €**.

③ **Création d'une zone artisanale au lieu-dit Les Carreaux sur la commune de Noues de Sienne**

Les TPE et PME du pôle de proximité de Noues de Sienne jouent un rôle essentiel pour l'économie et l'emploi local. Or, le dynamisme de ces entreprises pâtit d'un déficit en terrains à bâtir dédiés à l'activité économique. Aussi, l'aménagement du parc artisanal Les Carreaux comportant 3 lots à bâtir en façade de l'axe Vire / Granville (RD 524 – commune de Mesnil-Clinchamps) permettrait de pallier cette carence et de répondre aux demandes de développement d'activités locales.

Cette opération, dont le coût est estimé à 30 167 €, pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la DETR exercice 2019, d'un montant de **9 050 €**.

Ainsi, le programme de demande de subvention au titre de la DETR 2019 s'établirait comme suit :

Priorité	Localisation	Nature de l'opération	Coût estimatif HT	Subvention DETR sollicitée	Taux d'aide
①	PAE les Neuwillières (Vire Normandie)	Travaux sur voiries communautaires économiques - Reprise de la structure des voies du PAE	385 185,68 €	154 074,27 €	40 %
	PAE Maximilien Vox (Condé en Normandie)	- Création d'une amorce de voie nouvelle			

②	Pôle de Proximité Noues de Sienne	Création d'un atelier- relais de 400 m ² .	340 944 €	102 283,20 €	30 %
③	Pôle de proximité Noues de Sienne	Création d'une zone artisanale.	30 167 €	9 050 €	30 %

Suivant les avis favorables de la Commission « Attractivité du Territoire » réunie le 6 février 2019 et du Bureau Communautaire réuni le 7 février 2019, il est donc proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir :

- Habilitier Monsieur le Président, ou son représentant, à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions, notamment auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux exercice 2019, et d'autres partenaires à identifier, permettant de réduire la charge financière du portage des opérations ci-avant répertoriées et, le cas échéant, à signer les conventions s'y rapportant.
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer un permis de construire relatif au programme d'atelier-relais et à signer tous documents relatifs à l'instruction de ce dernier. »

VOTE

Vote au scrutin ordinaire :

Pour : **58** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité

Adopté à l'unanimité

Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

